QUE FAUT-IL APPORTER POUR VOTER?

Pour voter lors d'une élection vous devez :

- Être inscrit sur la liste électorale;
- Présenter l'original de l'une ou l'autre des pièces d'identité suivante (une version numérique n'est pas admissible) :
    - Carte d'assurance maladie du Québec
    - Permis de conduire du Québec
    - Passeport Canadien
    - Certificat de statut indien
    - Carte d'identité des Forces Canadienne

Il est également suggéré d'apporter votre carte de rappel reçue par la poste.